

# La représentativité

Depuis avril 2009, date de la création de FO-Matmut, l'essentiel de notre activité a été dirigée par un objectif : celui de la défense des droits de chacun (individuels et collectifs) et de l'amélioration de vos conditions de travail.



En 2008, le monde syndical français a été confronté à deux modifications majeures impactant tous les salariés :

- La refonte du Code du Travail, qui est la base des textes légaux sur lesquels vos élus Délégués du Personnel s'appuient pour vous défendre et faire respecter vos droits,
- La loi sur la représentativité syndicale (résultant d'une position commune CGT - CFDT - CGPME - MEDEF - Gouvernement), qui instaure une véritable discrimination pour les organisations syndicales en voulant museler les organisations libres et indépendantes et les spolie des négociations et des revendications légitimes des salariés.



Avant cette loi, les 5 syndicats principaux (CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO) bénéficiaient d'une présomption irréfragable de représentativité, c'est-à-dire qu'ils étaient aptes à représenter les salariés auprès de leurs employeurs et pouvaient également négocier et conclure des accords collectifs avec les interlocuteurs patronaux.

**Aujourd'hui, depuis la Réforme du 20/08/2008 relative à la Démocratie Sociale, tous les syndicats vont devoir prouver leur représentativité.**

Désormais, est reconnue représentative l'organisation syndicale qui remplit des critères de respect des valeurs républicaines, d'indépendance, de transparence financière, d'audience, d'influence et qui peut justifier d'une ancienneté de deux ans minimum d'existence.

**Mais aussi, cette organisation syndicale doit obtenir un minimum de 10 % DES SUFFRAGES EXPRIMES au premier tour des élections**

**A défaut de ces 10 %, le syndicat perd toute possibilité d'actions.**

Nous considérons que ce texte a pour conséquence de limiter la liberté de choix du salarié pour se faire représenter auprès de son employeur.

En effet, nous estimons que toutes les organisations syndicales devraient bénéficier des mêmes droits et que chaque salarié devrait pouvoir choisir librement son syndicat.

**Il est donc capital de voter et de faire voter ses collègues dès le premier tour et il est essentiel de voter FO-Matmut afin d'affirmer la représentativité au sein de l'entreprise du syndicat qui ose.**



**Si vous avez confiance dans nos actions pour défendre et faire respecter vos droits et en acquérir de nouveaux, en toute liberté et indépendance,**

**Dès le 1er tour des élections, votez et faites voter FO-Matmut**

FO-Matmut, février 2012



**Syndicat FO-Matmut Tél : 06 09 87 01 97**  
**Internet : [www.fo-matmut.com](http://www.fo-matmut.com) Mail : [fo.matmut@gmail.com](mailto:fo.matmut@gmail.com)**